

## Burundi : le Parlement reporte le vote sur la loi sur la presse

@rib News, 27/12/2012 â€“ Source XinhuaL'Assemblée nationale burundaise, qui devrait analyser et voter le nouveau projet de loi sur la presse ce jeudi, a reporté sine die ce travail sans aucune explication. Les députés ont attendu en vain l'arrivée du Bureau de cette chambre basse du Parlement. Interrogé sur les raisons de ce report, la ministre burundaise en charge de l'Information, Mme Concilie Nibigira s'est contentée de dire que le protocole du Bureau de l'Assemblée Nationale lui avait signifié que l'approbation parlementaire de ce projet de loi est reportée sine die pour permettre la poursuite des consultations entre principaux partenaires politiques représentés à l'Assemblée Nationale. Certains députés ont indiqué que les députés de la majorité présidentielle n'auraient pas été satisfaits de certains amendements apportés par la Commission des affaires politiques. Ces amendements concernent entre autres les sources d'informations. La loi en vigueur oblige les journalistes à citer les sources de ses informations, ce que la Commission aurait amendé. D'autres amendements porteraient sur les amendes exorbitantes qui devraient frapper, d'une part, les journalistes qui auront commis une infraction au cours de son métier et, d'autre part, le médium pour lequel ils travaillent. Le projet de loi, portant modification de la loi de 2003 régissant la presse au Burundi, pourrait être examiné lors de la session du mois de février 2013, selon les mêmes sources.